



Un Pic-Vert à la CAT

26 janvier 2011



« **C'est quoi ça, la CAT?** » La Commission d'Aménagement du Territoire... Pour organiser notre territoire et que celui-ci s'adapte en permanence aux besoins de son aménagement, le canton développe périodiquement un nouveau Plan Directeur Cantonal. Ce plan pose les jalons des axes de communications, des futurs secteurs d'activité, des développements de secteurs, des orientations de l'avenir..., bref, c'est l'image de la ville de demain qu'il définit. Actuellement, c'est la mouture de 2001 qui est en force et la CAT d'aujourd'hui prépare en ce moment son remplacement pour un horizon à 2020.

Préparer la Genève du futur: Dans cette optique, la Confédération a demandé au canton d'intégrer deux nouveaux paramètres.

D'abord, contrairement à l'habitude, la carte du territoire ne doit pas s'arrêter à la frontière mais s'étendre à tout le bassin régional et surtout inclure l'agglomération frontalière. Pour prendre en compte cette nouvelle donnée, a été créée une commission transnationale chapeautant la CAT afin d'élaborer en partenariat bilatéral une vision de toute l'agglomération. Dans les grandes lignes, c'est à Genève qu'incombe de résorber sa pénurie de

La composante démocratique:

Ensuite, le deuxième paramètre est d'ordre démocratique, il s'agit de prendre en compte l'avis de la population dans l'organisation de son territoire. Pour ce faire, les PACA (plans d'aménagements concertés de l'agglomération) ont vu le jour et permettent aux citoyens de donner leur avis sur l'aménagement de périmètres donnés. De son côté, la CAT, qui comprend ordinairement les représentants politiques du canton et des communes, est maintenant élargie aux représentants d'associations ou groupes d'influence. C'est la porte d'entrée de Pic-Vert au sein de cette commission. Pourtant, si tous les avis sont écoutés, ils ne se retrouvent pas forcément dans la synthèse. Comment concilier, en effet, des avis divergents et opposés sur certains sujets alors que la commission n'est que consultative et n'a aucun pouvoir décisionnel?

Le fonctionnement: Concrètement, les membres de cette commission sont élus par le grand Conseil et siègent les quatre années que dure leur mandat. Cette commission étant liée à un projet spécifique, elle n'a pas de caractère permanent; celle-ci a été constituée en 2008 et arrivera à son terme à la fin 2012. Si les membres de la commission sont tenus au secret de fonction, leur rôle est, dans ce cas

logements et à la France de résoudre son problème de création d'emplois et d'attractivité fiscale. Si traiter « avec Paris » de la gestion de notre petite zone frontière et de son bassin économique n'est pas forcément évident, l'instrument mis en place de notre côté de la frontière, qui s'appelle le « Projet d'agglomération », nous permet cependant d'appréhender les enjeux à une plus grande échelle. Le « projet d'Agglo 2 », sa version réactualisée, est une démarche parallèle à la constitution du plan directeur mais les deux entités restent étroitement liées.

particulier, pour le moins ambivalent. En effet, les membres sont informés et consultés sur les différents sujets abordés dans le cadre du Projet d'Agglo, sur le schéma directeur ou les fiches spécifiques liées aux plans directeurs, sans oublier les PACA et les plans de synthèse de ces PACA. Tout en respectant un secret de fonction (élastique pour la circonstance), ils sont également désignés pour répercuter l'information au sein du monde associatif et, in fine, de le porter sur la place publique.



Un calendrier chargé: Depuis 2008, la commission s'est penchée sur les études de base issues de différents

bureaux d'urbanisme et des services de différents départements. 2010 et 2011 sont consacrés au Projet d'agglomération. A la fin du mois de janvier de cette année, les dernières remarques sur les fiches et le concept du plan directeur cantonal ont été rendus et, à présent, le dossier est entre les mains du Conseil d'État. Avant son approbation par le Grand Conseil et la Confédération en 2012-2013, le nouveau projet du plan directeur sera rendu public à partir du mois de mai de cette année.

Notre base de réflexion: Pic-Vert, en terme de membres, est la 2e association du canton après l'ASLOCA. Avec près de 3200 adhérents, il est un acteur significatif de la scène publique. Si les associations de quartiers forment le « parlement » de Pic-Vert, ses commissions cogitent sur les différents sujets qui concernent directement les propriétaires de villas. Ainsi, notre

commission de l'aménagement travaille également sur les enjeux de l'évolution de notre territoire. Sur ce point, les divergences d'opinions sont acceptées et participent de la méthode de travail car elles font avancer le débat. La liberté d'oser de nouvelles idées et de nouvelles visions comme force de proposition pour l'avenir de Genève éloigne notre association de l'étiquette qui lui est trop souvent renvoyée de « nains de jardin défendant leur pré carré ». La question de la densité ne nous est pas posée mais imposée et il nous faut la prendre en compte sans la nier si l'on veut préserver efficacement la qualité de vie de notre habitat. Comme on le lit souvent dans nos colonnes: « il vaut mieux choisir son aménagement avant qu'un aménagement ne nous choisisse... »

Christophe OGI
Architecte HES
membre de la CAT

